



Projet courrier ADEME, etc...

Monsieur le Directeur général,

Je me permets de vous solliciter au nom de l'Association Citoyenne des Usagers du SIDEL que nous venons de créer (parution au JO du 15 avril).

Le SIDEL (Syndicat Intercommunal de Lomagne) assure le service de collecte des déchets par délégation de compétence de la Communauté de communes de la Lomagne gersoise et de la Communauté de communes des bastides de Lomagne.

Le SIDEL met en place actuellement un nouveau dispositif de collecte accompagné, à partir de 2027, d'une nouvelle tarification, dite "incitative".

Nous adhérons pleinement aux objectifs affichés de ce projet : améliorer le tri afin de diminuer le volume des ordures ménagères non recyclables et de réduire ainsi les coûts de traitement et l'impact environnemental.

En revanche, depuis l'été dernier, date à laquelle le SIDEL a commencé à communiquer aux habitants sur ce projet, nous n'avons rencontré personne, absolument personne, usager ou même élu, qui ait obtenu du SIDEL et de son président une réponse à la question simple : « combien tout cela va-t-il coûter ? ».

C'est en raison de cette opacité totale que nous avons créé notre association qui rassemble déjà des habitants de Saint-Clar, Fleurance, Plieux, Gaudonville, Bivès, Tournecoupe, L'Isle Bouzon, Lectoure, et enregistre, chaque jour, de nouveaux membres.

Notre préoccupation est d'autant plus grande que nous lisons sur le site internet du SIDEL que le montant des investissements qui s'élevait à 4M€ lors du vote d'approbation du projet, est maintenant de 6M€.... Les coûts de fonctionnement ont-ils connu la même dérive ? Nous avons également appris récemment que le SIDEL a demandé aux deux communautés de communes une avance de trésorerie sur la TEOM 2025. Jusqu'où tout cela va-t-il aller ?

Le site internet du SIDEL indique que ce projet a bénéficié d'une subvention de l'ADEME de 408 822 €. Nous souhaiterions donc connaître les éléments économiques présentés, en son temps, par le SIDEL, et sur lesquels vous avez décidé d'accorder cette subvention.

Nous poursuivons juste un objectif de transparence sur l'utilisation de l'argent public par le SIDEL dans ce projet. Il s'agit là, nous semble-t-il, d'une demande légitime, à la fois en tant qu'utilisateur, contribuant directement (par la redevance que nous paierons) et indirectement (par les subventions) au financement d'un service, mais aussi en tant que citoyens « lambda » responsables, dans une période où notre pays fait face à des problèmes immenses en matière de dépenses publiques.

Nous espérons que vous nous aiderez dans notre démarche de transparence en acceptant de nous communiquer les informations contenues dans le dossier de demande de subvention.

Dans cette attente, nous vous assurons, Monsieur le Directeur général, de notre parfaite considération.

Jacques GUERIN
Président